

çon satisfaisante que si le parti au pouvoir jouit d'une majorité suffisante. Comme on a pu le voir à l'occasion d'un événement sportif qui s'est déroulé hier soir, un gouvernement, surtout un gouvernement minoritaire, peut aussi être renversé à n'importe quel moment et une situation de ce genre n'est sûrement favorable ni au pays ni au Parlement.

Honorables sénateurs, j'estime, et je suis persuadé que vous partagez mon avis, que plus tôt le pays reviendra au régime des deux partis et se débarrassera des partis fragmentaires que nous avons actuellement, mieux cela vaudra et pour le Parlement et pour le pays.

On nous dit parfois que nous n'apprenons pas toujours grand-chose dans ces nombreux discours du trône que nous avons entendus et dans les Adresses qui les ont suivis. J'estime que c'est un euphémisme. En fait, nous apprenons rarement quelque chose. Et celui que nous avons actuellement devant nous ne fait pas exception. Ces discours sont censés être un guide général des mesures qui seront présentées. D'après l'expérience que nous avons eue à cet égard, certaines mesures annoncées ne seront jamais adoptées. Nous savons aussi, du moins, nous l'espérons, que certaines questions de première importance qui ne sont pas mentionnées dans le discours du trône seront présentées et adoptées tout au long de la session.

Avant de continuer, honorables sénateurs, je veux saisir cette occasion pour féliciter les motionnaires de l'Adresse. J'ai surtout aimé la manière détendue de l'honorable sénateur qui a proposé la motion tendant à l'adoption du discours. Il a eu très peu de temps pour se familiariser avec notre Chambre puisqu'il n'a été parmi nous que quelques minutes, mais il s'est fort bien acquitté de sa tâche et son discours a eu l'heur de plaire à tous.

J'ai été particulièrement heureux d'entendre le sénateur Cook dire qu'il était certain que 99 p. 100 de la population de la province de Terre-Neuve serait aujourd'hui en faveur de la Confédération. J'étais membre de la Chambre des communes il y a 15 ans lorsque le Parlement a été saisi de la question de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne. Cent pour cent des députés de l'époque étaient en faveur de l'entrée de Terre-Neuve et je suis certain que si l'on avait eu recours à un plébiscite à travers le Canada, on aurait découvert que presque toute la population était heureuse d'accepter Terre-Neuve comme province-sœur.

J'ai aussi écouté avec un très grand plaisir le discours de mon excellent ami qui a appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône (l'honorable M. Denis). Lui et moi avons beaucoup d'intérêts communs.

Nous sommes arrivés à la Chambre des communes la même année, en 1935, et nous avons toujours été des amis par la suite. Il a prononcé un bon discours et nous n'en attendions pas moins de lui. La seule critique que je pourrais en faire, c'est que ses propos m'ont semblé un peu marqués au coin de la politique, mais peut-être ne faudrait-il pas trop s'en étonner parce qu'il a sûrement joué un rôle de premier plan dans la campagne électorale de Saint-Denis et, sans aucun doute, son discours d'hier s'inspirait pour une bonne part des harangues qu'il a eu à prononcer à cette occasion.

J'ai particulièrement aimé la dernière partie de son discours où il a condamné certains journaux qui répètent les propos de ceux qu'il a appelés les radicaux et les fauteurs de troubles, mais ne publient pas toujours les observations ou les déclarations de personnes plus sages et plus raisonnables. Selon lui, c'est l'un des motifs de la profonde incompréhension qui afflige notre pays et je suis tout à fait d'accord avec l'honorable sénateur à ce sujet.

Comme je le disais tout à l'heure, le Parlement sera saisi de nombreuses mesures législatives au cours de la session. Quand ces mesures nous seront présentées sous leur forme concrète, nous aurons l'occasion de les examiner et d'exprimer nos opinions. Ce sera évidemment le moment tout choisi pour parler des mesures législatives. Toutefois, le présent débat nous offre l'occasion d'exprimer nos remerciements à Son Excellence pour son discours. C'est aussi une occasion de passer en revue la situation générale, de critiquer la façon dont le gouvernement s'y prend pour s'acquitter de ses devoirs et de préconiser certaines améliorations. Cette règle s'applique tout particulièrement à la Chambre des communes, mais je suis sûr que les honorables sénateurs en profiteront pour exprimer leur pensée sur ces questions.

Je ne veux aborder que très brièvement les différentes mesures mentionnées dans le discours du trône, car certains de mes collègues très compétents des deux côtés de la Chambre prendront part au débat et je suis certain qu'ils feront une étude approfondie de ces questions.

En jetant un coup d'œil de l'autre côté de la Chambre, honorables sénateurs, je constate qu'il y a eu un changement. Le visage de